

**Avis du groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments
A la demande de la Commission concernant**

une première liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les denrées alimentaires.

Adoptée le 1 octobre 2003

RÉSUMÉ

Dans sa tâche globale d'évaluation des substances destinées à l'usage des matériaux en contact avec les denrées alimentaires conformément à la Directive du Conseil 89/109/EEC du 21 décembre 1988 relative aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, le groupe scientifique AFC a évalué les quatre substances suivantes :

Ref. No. 31542; acide acrylique, methyl ester, telomère avec 1-dodecanethiol, C16-C18 alkyl esters; CAS No 174254-23-0

Classifié en liste 7 : Information supplémentaire est nécessaire avant acceptation.

Ref. No 33105; Alcools C12-C14 Secondaires. beta.-(2-hydroxyethoxy)-ethoxylés; CAS No 146340-15-0

Classifié en liste 7 : Information supplémentaire est nécessaire avant acceptation.

Ref. No 48960; Acide 9,10-dihydroxy stéarique CAS No 000120-87-6

Classifié en liste 7 : Information supplémentaire est nécessaire avant acceptation.

Ref. No 69160; Acide Oléique, sel de cobalt; CAS No 014666-94-5

Classifié en liste 3 : Accepté avec une restriction en migration de 0.05 mg/kg d'aliment pour le cobalt et

En liste 0 : Accepté sans restriction, pour acide oléique.